

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Demande de subvention, transition écologique : infrastructures de recharge pour véhicules et vélos électriques		<u>SEANCE DU 20.06.2024</u> <u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date de convocation : 13.06.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance :</u> J.F. JOLY
Date d'affichage : 13.06.2024	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.06.038	Pouvoirs : 2	

OBJET : Demande de subvention, transition écologique : infrastructures de recharge pour véhicules et vélos électriques

Madame le maire indique que, compte-tenu de la demande croissante des habitants et des touristes de moyens de recharger leur véhicule électrique, la commune a décidé du principe d'acquisition de telles bornes.

Elle rappelle qu'une première borne rapide serait fournie par le SIEA à prix réduit (6 800 €) dans le cadre d'un groupement de commandes et que les bornes suivantes sont à la charge des communes. L'investissement est estimé à 14 000 € TH pour une borne « normale voirie » ou 30 000 € pour une semi-rapide. La commune estime avoir besoin d'une borne rapide pour le centre village et d'une « normale voirie » à proximité des gros centres d'hébergement collectifs, excentrés (vers le parking des Egravines). Ce choix s'inscrit dans la volonté de la commune de redynamiser les centres d'hébergement dans un projet plus global de réhabilitation des bâtiments communaux et de diversification des activités quatre saisons.

Le coût de l'électricité et, plus généralement, du fonctionnement, sera compensé par les recettes.

Les bornes de recharge de véhicules électriques, hors la première, prise en charge par le SIEA, sont éligibles à une subvention dans le cadre des pactes de territoire 2024-2026- transition écologique, à hauteur de 20% si le maître d'ouvrage est la commune.

Mme le maire propose que cette deuxième borne, « normale voirie », à recharge entre 4 et 10 h, fasse l'objet d'une demande de subvention au Département dans ce cadre.

Par ailleurs, Madame le maire indique que le besoin d'une station de recharge pour véhicules électriques est apparu de façon croissante, essentiellement de la part des touristes. En conséquence compte tenu de la nécessité de développer le tourisme quatre saisons en raison des aléas climatiques, elle propose l'achat d'une station de recharge de vélos.

La station comprendra un toit léger compte tenu des intempéries fréquentes, avec panneaux solaires intégrés. La proposition commerciale déjà recueillie est de 21 000 € HT.

Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

SOURCES	MONTANT (€HT)	TAUX (%)
FONDS PROPRE	17 500	50
EMPRUNT	0	0
SOUS-TOTAL AUTO FINANCEMENT	17 500	
ETAT-DETR	10 500	30
CONSEIL DEPARTEMENTAL	17 500	20
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	17 000	
TOTAL HT	35 000	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel, décrit ci-dessus et notamment la demande de subvention départementale ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à déposer une demande d'aide financière à hauteur de 20% et signer tous documents relatifs à cette opération.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs : C. GROSGURIN à J.F. JOLY et M.C. COUTURIER à D. JULLIARD)

DELIBERATION N°01247.2024.06.038

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET